



BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard

33141 SAILLANS

Tel 05.57.84.32.10

Fax 09.70.62.09.98

mairie-de-saillans@orange.fr

www.mairiedesaillans.jimdo.com

@EnsemblepourSaillans

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

Tél . 09.66.89.32.10

ECOLE : 05.57.84.30.31

Printemps / Eté 2022

SAILLANS



Le Mot du Maire

Compte rendu des réunions Pages 4 - 14

Les infos du village Pages 15 - 24

Vie associative Page 20 - 24

Vivre ensemble Page 25 -28

Recyclons ensemble Pages 29 - 32

Informations utiles Pages 33 - 38

Annuaire des professionnels Pages 38 - 41

Numéros utiles Pages 41

Voyage dans le temps Page 47 - 48

Le mot du Maire,

Chères Saillanaises, Saillanais, amis Saillanais,

Le budget primitif a été voté conformément à nos engagements et en particulier sans augmentation des impôts locaux (part communale).



Nous maintenons notre attention sur la méthode de maîtrise budgétaire au profit de toutes et de tous.

Les excédents budgétaires consolident notre budget et surtout, nous ont déjà permis l'émergence de projets en développement d'amélioration de la qualité de vie (espace de jeux à côté de l'école, travaux dans les bâtiments, notamment à l'école). Et bientôt la sortie du livre sur la mémoire Saillanaise.

Afin de retrouver une vie « normale », tout en minimisant les risques de contamination, les autorités ont levé la plupart des restrictions affectant les manifestations publiques. Nous souhaitons vivement faire reprendre la vie associative Saillanaise, tant bien que mal et sans se décourager, le cours de ses activités.

C'est pourquoi nous recherchons des bénévoles, réguliers ou occasionnels, ne ménageant ni leur peine, ni leur énergie, pour valoriser le « bien-vivre ensemble » et la solidarité, indispensables à la vie du village. Venez rejoindre l'association en cours de création.

Je profite de cette page pour dire merci aux Saillanaises et Saillanais qui, avec volonté et générosité, participent à l'embellissement de notre territoire. En fleurissant le patrimoine bâti, les lieux privés et publics, en s'impliquant dans l'entretien des espaces privés (dont les prés et les haies) et communaux (chemins, terrains ...), ils contribuent, avec l'agent d'entretien, au maintien d'un village beau, propre et attrayant.

Dans le respect et la préservation des richesses naturelles et des ressources en eau, « Fleurir, c'est accueillir avec le sourire ! »



Dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui s'est engagée pour notre commune, nous indiquons aux habitants de la commune qu'il est mis en place à la Mairie un registre et une boîte à idées permettant de recueillir toutes remarques, idées ou doléances.

Vous y trouverez également la délibération de prescription de la révision du PLU. Conjointement, il a été créé une adresse mail dédiée servant de boîte à idées virtuelle : revision-plu@orange.fr

Nous nous retrouverons les 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18 heures.

Après deux années où la COVID 19 a changé et restreint complètement nos vies, on pensait que grâce aux vaccins, on allait enfin pouvoir vivre un printemps ensoleillé et un retour à la normale !

Mais c'était malheureusement sans compter sur le Président dictateur Russe, qui a instauré la terreur en Europe en déclarant la guerre à l'Ukraine ! Les images de chaos de villes complètement détruites, l'exode de millions de personnes qui fuient les combats pour sauver leur vie sont terribles ! Jamais depuis la fin de la seconde guerre mondiale on aurait pu imaginer voir de telles scènes de désolation sur le continent européen !

A notre niveau, nous sommes très faibles, voire impuissants par rapport à cet évènement ! Alors devant ces familles qui fuient et cherchent refuge dans les autres pays d'Europe, notre devoir est de les aider et les accueillir. Je salue la famille Souliès au château La Brande qui a accueilli et mis à disposition d'une famille Ukrainienne de quatre personnes un logement confortable. Et d'autres parmi vous ont manifesté leur souhait d'héberger des familles victimes de cette guerre. Merci à vous pour cet élan spontané de générosité !

Une grande solidarité est née dans le canton et des dons extrêmement nombreux, sont partis sur Strasbourg et ont ainsi rejoint le convoi qui a pris la route en direction de l'Ukraine. Quelle tristesse de vivre ces moments en 2022 !

Je ne terminerai pas ce mot sans avoir remercié les adjoints, les conseillers municipaux, et les agents communaux, pour tout le travail et l'engagement sans faille, qui font grandir notre commune.

Bel été à vous tous !!!

Le Maire,

Martine TILLET-FAURIE

Comptes rendus des réunions du conseil municipal....

Réunion du 7 décembre 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire

Étaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Angélique BESOLI, Virginie RIGAUD, Hélène ROY, Bénédicte VARREON
Messieurs Christophe BATIT, Dimitri DAILL, François LESPINASSE, Jérôme MOULEDOUS, Hervé PELLETIER

Absents excusés : Madame Laurence de MECQUENEM

Date de la convocation : le 29 novembre 2021

Monsieur Christophe BATIT est nommé secrétaire de séance

Choix du cabinet pour la révision du PLU – délib n°20211207-01

Suite à la délibération de prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme du 6 juillet 2021, les cabinets AXE&SITE, METROPOLIS et le PETR ont été consultés.

Après avoir analysé les différentes propositions, le Conseil Municipal décide

- de confier la révision au PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais)
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires

Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service d'application du droit des sols du Pôle Territorial du Grand Libournais – délib n°20211207-02

Considérant qu'un avenant à la convention est nécessaire afin de redéfinir les modalités de travail en commun dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols qui interviendra au plus tard le 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que le PETR met à disposition des communes, les outils informatiques permettant l'instruction dématérialisée et notamment la création d'un guichet-unique pour les usagers et professionnels, pour le dépôt dématérialisé de leurs demandes d'urbanisme ;

Considérant que l'utilisation de ces outils nécessite l'accord de la commune sur les conditions générales d'utilisation rédigées par le PETR ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service d'Application du Droit des Sols du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais ainsi que les conditions générales d'utilisation relatives à l'utilisation du guichet unique mis à disposition des usagers et des professionnels.

Chemin rural Ruisseau de Reynaud – délib n°20211207-03

Madame le Maire fait part à ses collègues de la proposition faite par les Vignobles Brigitte Rullier concernant le déplacement d'une partie du chemin rural du Ruisseau de Reynaud par échange de parcelle.

Après étude de la proposition, le Conseil Municipal **émet un avis favorable au projet, sous réserve :**

- que les frais afférents à cet échange soient pris en charge par le requérant (frais de bornage, frais de notaire, parutions dans les annonces légales des avis d'enquête publique)
- que la largeur actuelle du chemin soit préservée
- qu'une nouvelle captation des eaux soit mise en place du côté opposé.

Reprise d'une concession en état d'abandon – *délib n° 20211207-04*

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'au vu de l'état de délabrement dans le lequel se trouve la concession A5 du cimetière communal, il devient urgent de reprendre cette concession.

En effet, la commune reste propriétaire des emplacements concédés, une concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont en revanche le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition.

L'article L 2223-17 du code général des collectivités territoriales précise que le maire a la faculté de demander l'accord du conseil municipal, appelé alors à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le Maire prendra l'arrêté prévu dans ce même article.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à donner son accord sur :

- le principe de la reprise, puis de la réattribution de cette concession

Considérant l'absence d'entretien depuis plus de trente ans,

Considérant l'absence d'inhumation depuis plus de trente ans,

Considérant que cette situation nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents, le principe de la reprise puis de la réattribution de cette concession abandonnée.

Révision des loyers – *délib n°20211207-05*

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les loyers des bâtiments communaux sont révisables chaque année, ainsi que le stipulent les baux de location. Ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis avril 2018. L'Indice du Coût de la Construction étant particulièrement élevé cette année (3.88 %), le Conseil Municipal, après discussions, juge qu'une augmentation représenterait une trop lourde charge pour les locataires et décide de ne pas augmenter les loyers pour l'année 2022. Pour autant, il est proposé de valoriser cette décision en adressant un courrier aux locataires.

Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Parents d'Elèves – *délib n°20211207-06*

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle au profit de l'Amicale des Parents d'Elèves d'un montant de 300 € (trois cents euros) afin de participer au spectacle de l'Arbre de Noël du 17 décembre 2021.

Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents cette proposition.

Questions diverses

1/ Fonctionnement de la cantine.

Il est rappelé les règles en vigueur relatives au pourcentage de produits « Label » (50%) dont 20% de « Bio » dans la composition des menus.

Le conseil Municipal, confirme le choix d'un approvisionnement local plutôt qu'un choix de produits « Bio » ayant un bilan carbone important.

L'augmentation du prix de ce type de produits amènera à une hausse du prix du repas à la cantine pour la rentrée de septembre (probablement de l'ordre de 10 centimes).

D'autre part, le Conseil Municipal valide le projet d'acquisition d'un nouveau congélateur

2/ Assemblée générale de l'église et compte rendu de la visite de l'église

Madame le Maire informe le Conseil de la bonne mise en place du nouveau Bureau assurant la gestion de l'association des Amis de l'église.

Madame Hélène ROY, Présidente de la Commission des travaux, fait lecture du compte rendu de la visite du 20/11/2021 de l'église de Saillans visant à déterminer son état et les travaux à réaliser pour assurer sa viabilité, préservation ou amélioration. Les différents postes de dépenses envisagés feront l'objet d'une étude et mise au vote ultérieur.

3/ Local de la MAM

Madame Hélène ROY, indique au Conseil Municipal que les différentes malfaçons constatées sur la réalisation des travaux ont été corrigées ou sont en cours de correction à la charge des entreprises les ayant réalisés. La mise à disposition des locaux est prévue pour fin avril 2022.

Reste en débat le remboursement des sommes indûment perçues sur une partie des travaux non réalisés initialement.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Réunion du 08 février 2022 à 19h30

L'an deux mille vingt-deux, le huit février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Laurence de MECQUENEM, Virginie RIGAUD, Hélène ROY, Bénédicte VARREON
Messieurs François LESPINASSE, Hervé PELLETIER

Absents excusés : Madame Angélique COUSIN, Messieurs Jérôme MOULEDOUS, Christophe BATIT, Dimitri DAILL

Date de la convocation : le 1 Février 2022

Madame Bénédicte VARREON est nommée secrétaire de séance.

Autorisation de paiement en investissement et ouverture de crédit budgétaire *délib n°20220208-01*

Le Conseil Municipal conformément à l'article L1612-1 du CGCT autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant prévisionnel des crédits sur exercice 2022 :

En dépense :**Chapitre 20**

Compte 202

- 10.000 € PETR du Grand Libournais

Chapitre 21

Compte 2181 : Installation Générales, agencements et aménagements divers :

- 24.688,46 € EV Menuiserie & Pose

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget prévisionnel 2022 lors de son adoption.

Commission révision PLU – délib n°20220208-02

Madame le Maire informe le conseil sur la nécessité de désigner des élus qui suivront chaque étape de la révision du PLU et assisteront aux réunions de travail. Elle propose que tous les membres du conseil participent à cette révision qui va durer environ deux ans.

Après discussions, les élus présents se prononcent favorablement pour que l'ensemble du conseil siège à la commission de révision du PLU.

Autorisation de paiement en investissement et ouverture de crédit budgétaire *délib n°20220208-03***Annule et remplace la délibération n° 20220208-01**

Le Conseil Municipal conformément à l'article L1612-1 du CGCT autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant prévisionnel des crédits sur exercice 2022 :

En dépense :**Chapitre 20**

Compte 202

- 10.000 € PETR du Grand Libournais

Chapitre 21

Compte 21312 : Construction bâtiment scolaire :

- 12.877€ EV Menuiserie & Pose

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget prévisionnel 2022 lors de son adoption.

Questions diverses

- **Centrale téléphonique** : Madame le Maire informe le conseil que le système téléphonique au secrétariat est vétuste et obsolète, et propose de profiter du passage de la fibre pour remplacer les anciens appareils par une téléphonie plus adaptée. Le secrétariat contactera plusieurs prestataires pour étudier différentes solutions.
- **Travaux bâtiments communaux**
 - Madame Hélène ROY fait un point sur les divers travaux faits, en cours, et à prévoir sur l'ensemble des bâtiments communaux. Une réunion s'est tenue avec Madame le Maire et M. Thomas RIEUBLANC, afin de lister les travaux pouvant être faits en interne et ceux nécessitant des entreprises extérieures.
 - Madame ROY a adressé cette liste à l'ensemble des élus.
- **Passage piéton**
Madame Bénédicte VARREON suggère que le passage piéton entre la salle des fêtes et le restaurant Le Saillans soit mieux signalé aux usagers, soit par un marquage au sol, soit par des panneaux signalétiques.
- **Sortie illégale sur Départementale au lieu-dit Les Struliez**
Madame Virginie RIGAUD demande que le Centre Routier Départemental soit relancé au sujet de la sortie créée sur la route D128 lors de travaux de construction. Cette sortie était à l'origine un accès provisoire accordé par le CRD pour les engins de chantier. Ce dernier, sur les lieux au moment des inondations en 2021 avait mis en demeure le propriétaire de fermer cette sortie.

Réunion du 14 mars 2022 à 19h30

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Laurence de MECQUENEM, Virginie RIGAUD, Hélène ROY, Bénédicte VARREON
Messieurs Christophe BATIT, Dimitri DAILL, François LESPINASSE, Hervé PELLETIER

Absents excusés : Madame Angélique BESOLI, Monsieur Jérôme MOULEDOUS

Date de la convocation : le 7 mars 2022

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) – délib n°20220314-01

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le dossier concernant le F.D.A.E.C. doit être déposé auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil **décide** de proposer les travaux et acquisitions suivants :

<u>Travaux / Acquisitions</u>	<u>Entreprise</u>	<u>Total H.T.</u>	<u>Total T.T.C.</u>
Toiture local Reynaud	EURL NICOLAS BRUNO	20 954,40 €	23 049,84 €
Peintures menuiseries logement Reynaud	Morgan Roué	3 600,20 €	3 600,20 €
TOTAL		24 554,60 €	26 650,00 €

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication (RODP télécom) – délib n°20220314-02

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Le conseil municipal, conformément au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, doit fixer le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances fixés par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire » tout en ne devant pas excéder ceux indiqués ci-dessous :

	Aérien/km	Souterrain/km	Emprise au sol/m ²
Tarifs de base (décret 2005-1676)	40 €	30 €	20 €
Tarifs actualisés 2022	56,85 €	42,64 €	28,43 €

Coef. d'actualisation 1,421363

Pour l'année 2021, le patrimoine total de la commune comptabilisé par le réseau de télécommunication est constitué comme suit :

Artère aérienne : 5,222 km

Artère en sous-sol : 4,746 km

Emprise au sol (m²) : néant

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier, au titre de l'année 2021, selon le barème suivant :

Occupation en aérien (en €/km) : 56,85

Occupation en souterrain (en €/km) : 42,64

Après avoir fait lecture des modalités d'encadrement de cette redevance et en tenant compte de la durée d'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire,

Le conseil municipal, cet exposé entendu,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L45-1 à L47 et R20-51 à R20-54 ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- En application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, fixe la redevance France Télécom au titre de l'année 2022 à :
 - 5,222 km x 56,85 € = 296,90 €
 - 4,746 km x 42,64 € = 202,40 €
- TOTAL : **499,30 €**

Et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la mise en application de cette décision.

Location du local à Reynaud – délib n°20220314-03

Suite à la demande urgente d'une nouvelle habitante d'installer son entreprise individuelle de fabrication de semelles orthopédiques dans un local adapté et proche de son domicile, les élus ont décidé de louer le local sis à Reynaud à Madame Johanna PERANI à compter du 1^{er} avril 2022. Madame Hélène ROY a suivi depuis plusieurs mois la reprise des travaux et autres malfaçons par l'entreprise initialement mandatée, et indique que le local sera prêt fin mars. En parallèle, certaines finitions sont assurées par l'agent technique, Monsieur RIEUBLANC.

Madame le Maire précise qu'un bail professionnel sera établi entre l'entreprise et la mairie. Le loyer mensuel est fixé à 550 € (cinq cent cinquante euros) et sera exigé dès le mois d'avril. Une caution correspondant à un mois de loyer sera versée. Un état des lieux sera également fait au moment de la remise des clés. Elle précise également que le projet d'installer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) n'est pas définitivement abandonné, mais qu'il s'agit en l'espèce, de répondre à une demande urgente d'une administrée et de pouvoir en outre recouvrer au plus tôt des loyers.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le bail professionnel et toutes les formalités administratives incombant à cette location.

Subvention départementale – délib n°20220314-04

Considérant les travaux à prévoir à l'école, Madame le Maire précise qu'ils sont subventionnables par le Conseil Départemental à hauteur de 50% pour un plafond limité à 25 000 € HT. Le coefficient de solidarité (CDS) appliqué pour la commune de Saillans est de 1.11.

Le Conseil décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental en proposant les travaux suivants :

- Création d'un préau : 16 066, 00 € HT (soit 19 279,20 € TTC)
- Maçonnerie préau : 1 615,00 € HT (soit 1 938,00 € TTC)
- Peinture des plafonds : 2 502,49 € HT (soit 2 502,49 € TTC)

Et **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 20h30.

Réunion du 12 avril 2022 à 18h30

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames : Martine TILLET-FAURIE, Laurence de MECQUENEM, Virginie RIGAUD, Bénédicte VARREON
Messieurs : François LESPINASSE, Hervé PELLETIER

Absents excusés : Mesdames Angélique BESOLI, Hélène ROY
Messieurs Christophe BATIT, Dimitri DAILL, Jérôme MOULEDOUS

Pouvoir : Monsieur DAILL a donné pouvoir à Madame VARREON

Date de la convocation : le 1^{er} avril 2022

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion 2021 – délib n°20220412-01

Madame le Maire prend la parole et remercie l'Assemblée pour sa confiance. Elle propose d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal qui reprend les mêmes résultats que le compte administratif. Après s'être fait présenter le compte de gestion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021.

Compte Administratif 2021 - délib n°20220412-02

Madame le Maire donne la parole à Monsieur François LESPINASSE, Doyen de l'Assemblée, afin de présenter le compte administratif 2021 et quitte la séance pour la présentation et le vote du compte administratif.

Il en ressort le résultat suivant :

- **Les dépenses de Fonctionnement** ont représenté en 2021, 339.968,85 €, pour 382.324,77 € de recettes. le résultat de l'exercice est de 42.355,92 €.
- **Les dépenses d'Investissement** ont représenté en 2021, 58.970,74 €, pour 85.240,60€ de recettes. le résultat de l'exercice est de 26.269,86 €
- **Le résultat de clôture** est de 255.018,79 € en fonctionnement et de -12.091,17 € en investissement.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

Délibération d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2021 - délib n°20220412-03

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	42.355,92 €
	Déficit :	
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent :	212.662,87 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter (A1)	Excédent :	255.018,79 €
(A2)	Déficit :	

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent :	26.269,86 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent :	
	Déficit :	38.361,03 €
Résultat comptable cumulé	Excédent	
	Déficit :	12.091,17 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		5.480,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		9.887,00 €
Solde des restes à réaliser		4.407,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement		7.684,17 €
financement	Excédent (+) réel de	0,00 €

→ Affectation du Résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	7.684,17 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) €
Sous-TOTAL (R 1068)	7.684,17 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ ligne budgétaire R002 du budget N+1:€
TOTAL (A1)

Résultat déficitaire (A2 en report en compte débiteur) (recette non budgétaire au cpte 119 déficit reporté à la section de fonctionnement D002€

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté :	D001 : Solde d'exécution N-1 :	R001 : Solde d'exécution
	247.334,62 €	12.091,17 €	€
			R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé :
			7.684,17 €

Vote des Taxes 2022 – délib n°20220412-04

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Afin de conserver les ressources de la Commune, Madame le Maire propose de maintenir les taux de 2022.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

FIXE pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	24,60 %	42,06 %	42,06 %
Taxe foncière sur non bâti	59,20 %	59,20 %	59,20 %

Budget primitif 2022 – délib n°20220412-05

Le Maire propose le budget primitif 2022 élaboré en commission des finances en date du 14 mars 2022.

Il s'équilibre comme suit en **Section de Fonctionnement** :

Chapitre	DEPENSES	Chapitre	RECETTES
011 Charges à caractère général	293.662,00	002 Excédents antérieur reportés	247.334,00
012 Charges de personnel	199.780,00	70 Produits des services	12.300,00
022 Dépenses imprévues	0,00	73 Impôts et taxes	240.078,00
042 Opérations d'ordre entre section	925,00	74 Dotations et participations	86.281,00
023 Virement à la section d'investissement	86.161,00	75 Autres produits de la gestion courante	42.610,00
65 Autres Charges de Gestion Courante	38.320,00		
66 Charges financières	9.755,00		
TOTAL DES DEPENSES	628.603,00	TOTAL DES RECETTES	628.603,00

Les participations financières aux divers Syndicats Communaux sont les suivants :

65548 : Participations intercommunales	1.650,00 €
Association des Maires de Gironde	140.00 €

Association des Maires Ruraux	110.00 €
S.I.E. du FRONSADAIS	1.080,00 €
SIVU du Chenil	320.00 €

6574 : Subventions communales et intercommunales 1.800,00 €

ADAT	150 €
Amicale des Personnels Administratif	80 €
Amis de l'Eglise	150 €
Divers	380 €
Ecole de Musique de Galgon	150 €
Fusil Saillanais	80 €
Tennis Club intercommunal	150 €
Gymnastique volontaire	150 €
OCCE Coop scolaire	100 €
Auberge du cœur	80 €
Secours Populaire	80 €
ADELFA	100 €
Comité de Jumelage	150 €

En section d'Investissement :

Chapitre	DEPENSES	Chapitre	RECETTES
001 Solde d'exécution reporté	12.092 €	021 Virement de la section de fonctionnement	86.161 €
16 Remboursement d'Emprunts	32.139 €	1068 Affectation du Résultat	7.684 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	1.000 €	10 Dotations Fonds divers	6.100 €
20 Immobilisations incorporelles	15.250 €	13 Subventions d'investissement	38.247 €
21 Immobilisations corporelles	79.636 €	16 Emprunt et dettes assimilées	1.000 €
		040 Opérations d'ordre entre section	925 €
TOTAL DES DEPENSES	140.117 €	TOTAL DES RECETTES	140.117 €

Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

- Conflit : GEORGE/BINGOL à Bois Vert : se rendre sur place pour constater ?
- Problème fossé Khalid (il en a parlé à François qui devait voir sur place)

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Les infos de notre village...

Etat Civil



Mariage :

Le 30 avril 2022 Madame le Maire a célébré le mariage de Laëtitia, Sylvie FAURIE et de Monsieur Sébastien, Ludovic LAURENT, demeurant à Crabignac.

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheurs aux nouveaux époux.



Décès :

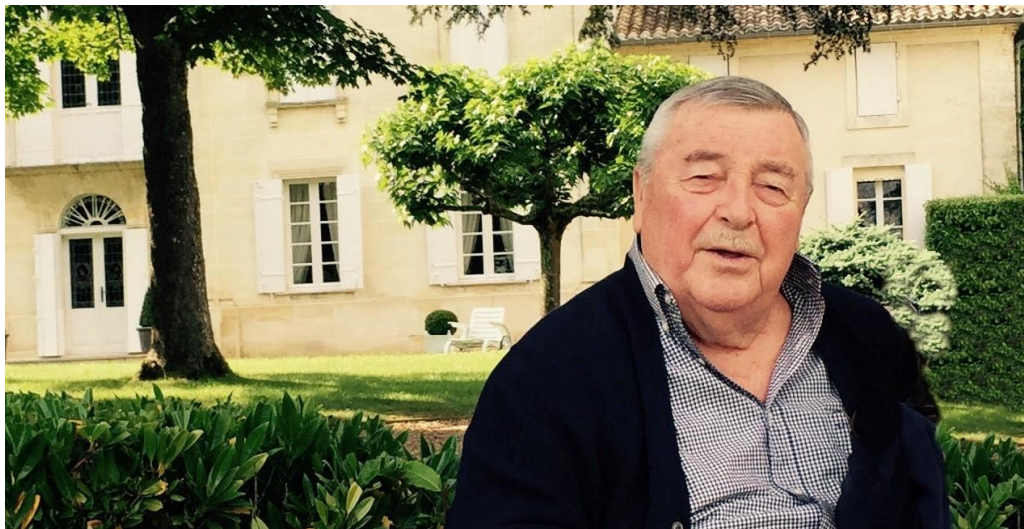
Le 07 février 2022 Monsieur Jean Michel, Gaétan RULLIER, ancien Maire de Saillans, est décédé à son domicile à Saillans.

Le 12 avril 2022 Madame Jeanine PLOCIENNIK-BOISSIERE est décédée. Elle vivait depuis quelques années en Maison de Retraite dans la région bordelaise.

Nous venons d'apprendre le décès de Madame Josette CHARRIERE épouse DUPUCH, native de la commune depuis plusieurs générations. Elle avait repris, aidée de son mari, puis de son fils, la propriété familiale le château Tour du Moulin. Elle s'est éteinte à l'âge de 82 ans des suites d'une longue maladie.

Nous adressons à leur famille respective nos plus sincères condoléances.

Nécrologie...



Un de nos Maires Honoraires nous a quittés.

Monsieur Michel RULLIER est entré au Conseil Municipal de Saillans en 1959 sous le mandat de Monsieur Rémy Barraud. Il s'impliqua au sein de la mairie pendant trente années.

Né à LIBOURNE en 1929, il s'est éteint à son domicile au Château Dalem le 07 février 2022.

En 1959, je n'étais pas née, mais lorsqu'il me recruta en 1982 comme secrétaire de mairie, malgré ma jeunesse, j'étais consciente d'être face à un ténor, un homme charismatique, méfiant mais ouvert et respectueux.

Le 11 février 2022 une foule immense est venue lui rendre hommage dans la petite église de SAILLANS où des travaux importants ont été faits durant ses différents mandats.

Par altruisme, il s'est impliqué dans ce village, qui lui tenait tant à cœur. Tout en maîtrisant dragtistement le budget communal.

Un aménagement digne de la traversée de la commune avec la pose de trottoirs, la création des terrains de tennis, la création d'une cantine et la mise en place d'une garderie, services toujours présents 35 ans après.

Et de nombreux aménagements par échange de terrains parfois, qui ont dessiné la commune.

Une très grande implication avec ses adjoints Joël CHALEIX et Jean Noël HERVÉ qu'il a retrouvés là haut.

Un grand homme s'en est allé ,

Reposez en paix..

Martine TILLET-FAURIE

Cérémonie

COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945



En ce 8 mai 2022, dans chaque ville et village de France, sur nos places, squares et jardins municipaux, devant nos monuments aux morts et mémoriaux, nous commémorons le 77^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, avec une singularité tout particulière, en écoutant les douloureux échos du temps.

Madame le Maire de Saillans, accompagnée de ses conseillers municipaux et administrés, a rendu hommage aux morts de notre village.



Notre village et ses viticulteurs...

Nous souhaitons mettre en avant et vous présenter la richesse de notre terroir au travers des viticulteurs présents sur notre appellation et notre commune.

Au fil de ce numéro de votre bulletin municipal, et des suivants, vous découvrirez l'histoire d'un château...

Château La Brande



La passion avant tout...

Benoît Soulies, après avoir traversé l'Atlantique à la rame en 2012 et son épouse, Maud, ont décidé de réaliser leur rêve et ont repris Château La Brande, propriété implantée depuis 1730 à Saillans en Gironde, France.

Elle se compose de 20 hectares de terres argilo-calcaires, dont 7 en AOP Fronsac, 11 en AOP Bordeaux Supérieur, le reste en bois et prairies.

Toute la propriété est travaillée en agriculture biologique depuis 2009 certifiée BIO depuis 2015 et HVE depuis 2018.

Le terroir, sur des collines orientées au sud, produit des vins d'exception qui ont reçu leur 1ère médaille d'Or au Concours Général Agricole de Paris en 1906.

Notre domaine

Quatre cépages sont présents sur la propriété :

- deux rouges : Merlot et Cabernet Franc
- deux blancs : Sémillon et Sauvignon Gris

Les vendanges sont effectuées manuellement ou mécaniquement selon les cuvées.

Toutes les vinifications (phase de fermentation) se font sans soufre afin de réduire le soufre total dans votre bouteille. Certains vins sont même réalisés sans soufre ajouté.

Château La Brande élève ses vins de Fronsac selon 3 méthodes afin de répondre aux goûts de chacun.

Que ce soit en cuve pendant 18 mois ou en fût de chêne durant 24 mois, en monocépage ou assemblage Merlot et Cabernet franc, nos Fronsac bénéficient tous de la même attention.

Depuis 2020, des élevages en amphore sont venus compléter notre travail.

« Les cocottes de la Brande »

Aujourd'hui, après avoir installé des ruches, des nichoirs à chauves-souris, nous avons souhaité aller plus loin dans notre démarche environnementale et développer les interactions locales.

Notre projet "Les cocottes de la Brande" concerne l'implantation d'un poulailler mobile et de ses poules, pour désherber et amender nos parcelles de vignes et ainsi diminuer notre empreinte carbone et limiter le tassement des sols. A terme près de 200 poules gambaderont dans les vignes.



Les poules sont parquées afin d'être protégées des renards ou autres prédateurs, et rentrent tous les soirs dans leur poulailler. Au petit matin, le poulailler est déplacé et les poules découvrent un nouveau territoire à gratter!

Les œufs sont par la suite proposés à la vente à la propriété > **3€ les 6 et 5€ les 12** / Pensez à les réserver
05 57 74 36 38 - 06 68 21 69 21 et venir avec vos boîtes ☺

Nous n'avons pas souhaité utiliser la traction animale pour des raisons de convictions personnelles, ni les moutons qui ne peuvent pas rester toute l'année sur les parcelles. Les poules quant à elles grattent naturellement le sol pour trouver leur nourriture: tout le monde y trouve donc son compte !

Nos projets

Durant l'été, nous allons vous proposer des dates pour deux formules :

- Des diners « Guinguette » pour découvrir nos vins dans un moment convivial et d'échanges
- Des déjeuners Vigneron pour partager avec nous un repas composé de produits locaux de qualité ou fait maison, tout en découvrant et dégustant notre gamme de vin



Informations à venir sur notre site et les réseaux sociaux

Pour compléter notre offre d'aire d'accueil pour camping-cars, nous avons le souhait de réaliser de 3 gîtes en construction bois au cœur de la propriété.

Possibilité de dégustations tout au long de l'année sur réservation

Lieu-dit La Brande
33141 Saillans, France
contact@chateau-labrande.fr

Tél : 05 57 74 36 38
Mob : 06 68 21 69 21



La vie associative ...

ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉGLISE

Présient : Henri TROCARD
Tél. : 05 57 84 37 35

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : Isabelle GAUTIER
Tél. : 05 57 74 37 02
Email : isabellegautier29@orange.fr

FUSIL SAILLANAIS

Président : Jean-Louis LESPINASSE
Tél. : 06 79 43 35 80
Email : jeanloulou0106@outlook.fr

SO YOGA

Solange SIDOLLE
Tél. : 06 62 69 96 24
Email : soyoga@outlook.fr

MOMENTS DE BIEN-ETRE (Réflexologie)

Fanny FUDAL
Tél. : 06 23 39 33 92
Email : fannyfudal@gmail.com

BOXE IN SAILLANS

Président : Stéphane CARDINAL
Tél. : 06 68 23 11 88
Email : boxeinsaillans@gmail.com

BOXE IN SAILLANS

La Savate Boxe Française & D.A a été à l'honneur le dimanche 1^{er} Mai, lors du 1^{er} Trophée CARDINAL organisé par le club Boxe in Saillans à Vérac.

Plusieurs clubs de la Région ont répondu à l'invitation « Le Bassin Boxing Club, Le Cercle, Savate Boxe Française Cognac, Savate Athétic Boxing Club St Cier Braud st louis ».

Durant cette manifestation nous avons eu le plaisir de constater que le niveau technique des boxeurs et boxeuses était au rendez-vous.

Le club « Boxe in Saillans » a été représenté par Emna Abennouj, Inhoa Aubertin, Enaula Bugueret, Ricardo Dominique, Tyron Dominique «encadrant car blessé » Zoé Faure, Léa Gasteuil et Célia Toniutti une équipe très soudée ayant les 4 E : Ethique, Efficace, Esthétique et Educative.

Les émotions ont été fortes durant cette journée.

C'est avec détermination et persévérance que les athlètes ont su se surpasser et s'imposer face aux autres boxeurs.

Notre chemin parcouru a été long et parfois semé d'embuche, mais ils ont su se relever et gravir les étapes en décrochant la 2^{ème} place derrière le club « le Cercle » et devant le « Bassin Boxing Club ».

Après décision unanime des Présidents de club et des coachs, Enaula Bugueret s'est vu attribuer le trophée de la Meilleure Technicienne du « Boxe in Saillans »

Tandis que Mathis Cotte obtenait, lui, le Trophée du Meilleur Technicien du club « le Cercle ».

En tant que Président de mon club, je suis fier que ma boxeuse âgée d'à peine 10 Ans avec seulement 1 an de pratique puisse décrocher ce titre tant convoité par les 14 boxeuses en lice.

Pour clôturer cette journée inoubliable, lors de la remise des récompenses, un brin de muguet a été remis à toutes les femmes présentes, représentants de club, bénévoles et parents.

Pour finir, je tiens à remercier tous les Sponsors, les bénévoles, le CDC du Fronsadais, la Municipalité de Vérac et les Clubs qui nous ont suivi afin que nos boxeurs puissent mettre en pratique leur discipline.

Et j'en profite pour vous annoncer qu'une journée découverte de la Savate Boxe Française & D.A est programmée le Samedi 11 Juin 2022 à Vérac.

Pour plus d'informations contacter le 06 68 23 11 88.

A très bientôt pour de nouvelles aventures

Le président du club Boxe in Saillans

Stéphane Cardinal

The Team Gwada



GYM A SAILLANS

Dès le mois de septembre, venez nous rejoindre tous les mercredis de 18h45 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Saillans.

Animée par Patrick, moniteur sportif qui a pour formation :

- un brevet d'éducation sportif
- un monitorat fédéral de la culture physique

Au programme :

- Renforcement musculaire
- Step
- Lia
- Techniques d'étirements.

Le but est de rechercher le bien-être, optimiser la condition physique et le capital santé, découvrir de nouvelles activités physiques et sportives.

Pour nous récompenser de tout ce sport des loisirs tels que des repas sont organisés. Le tout dans une ambiance chaleureuse et sympathique !

Contact : Isabelle GAUTIER (Présidente)

Tél. : 05 57 74 37 02

Email : isabellegautier29@orange.fr



ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE DE SAILLANS

Dimanche 20 novembre 2022 à 15h, à la salle des fêtes de Saillans, l'Association des Amis de l'Église de Saillans propose une pièce de Théâtre, avec la troupe du Moulin de Villegouge.

Plus de précisions dans le prochain bulletin.

Compte rendu de l'assemblée générale année 2021.

Ouverture de l'assemblée générale le 1^{er} mars 2022 à 18 h.

Présents :

- Messieurs Duffieux, Lajus, Trocard, Thomas, Roy,
- Mesdames : Lajus, Pelletier, Roy, Trocard, Faurie.
- Excusés : Mesdames Medes, Roy, Goujon



Ordre du jour :

- Bilan moral
- Bilan financier
- Composition du bureau
- Cotisation 2022
- Manifestations
- Travaux
- Questions diverses

Bilan moral :

Une nouvelle année 2021 bien calme, les restrictions sanitaires ne nous ayant pas permis de maintenir nos manifestations prévues : le loto de février et un projet de pièce de théâtre par la troupe des 2 Rivières.

Nous n'avons aucune visibilité à court terme et il était impossible de programmer quoique ce soit. Nous espérons que la fin de l'année 2022, nous permettra de reprendre une activité normale.

Le bilan est approuvé à l'unanimité.

Bilan financier :

Voir feuille annexe.

Lecture des comptes de recettes et dépenses. Les recettes pour l'année 2021 se résument au montant des cotisations, quelques dons, et la subvention de la mairie.

Les dépenses concernent les frais de poste, d'assurance, et l'entretien du mécanisme de l'horloge.

Le bilan approuvé à l'unanimité.

Composition du bureau :

- Henri Trocard, président
- Marie-Claude Pelletier, vice-présidente
- Damien Thomas, trésorier
- Jean-pierre Duffieux, trésorier adjoint
- Mado Roy, secrétaire
- Nicole Trocard, secrétaire adjointe

Cotisation 2022 :

- Nous laissons la cotisation 2022 à 30 € comme l'an passé.

Projets de manifestations pour 2022 :

- Nous avons dû renoncer au loto du mois de février : La préparation devait commencer en fin d'année 2021, alors que nous n'avions aucune visibilité sur la levée des restrictions sanitaires.
- Nous allons reprendre contact avec les chanteurs « Alain et Hélène » pour organiser un concert de chansons françaises à la salle des fêtes.
- Mme Pelletier propose de contacter la troupe de théâtre de Villegouge pour monter une pièce de théâtre à la fin de l'année.

Compte tenu des disponibilités de la salle cette manifestation pourrait avoir lieu le dimanche 19 ou le dimanche 26 novembre, en après-midi.

Travaux :

Nous confirmons l'idée d'installer une grille intérieure à l'entrée de l'église, qui permettrait de garder l'église ouverte sans risque de dégradation. Cela permettrait de lutter contre l'humidité par une meilleure ventilation de l'église aux beaux jours, et les visiteurs de passage pourraient ainsi admirer la nef et le chœur, depuis l'entrée.

Contact sera pris auprès des monuments historiques pour étudier la faisabilité, et des devis seront demandés auprès de plusieurs entreprises de ferronnerie.

Des devis vont également être demandés pour changer la porte et la fenêtre de la sacristie qui sont en très mauvais état, afin de programmer ces travaux pour 2023.

Ces travaux seront pris en charge par l'association, avec demande de subvention.

Bien que l'installation de chauffage soit très ancienne, nous ne projetons pas de la moderniser tant que le bâtiment ne sera pas isolé de l'humidité. L'idée d'un plancher chauffant sera étudiée mais devra tenir compte du peu de messes que nous accueillons (actuellement quatre par an).

Madame Faurie confirme que la mairie a demandé des devis pour remplacer les éclairages extérieurs de l'église, qui ont été vandalisés, l'automne dernier.

La mairie a également contacté un charpentier couvreur pour un suivi de la toiture. Elle sollicitera une subvention pour la réalisation des travaux.

La mairie doit contacter l'architecte des Bâtiments de France pour une visite de l'église en compagnie d'une délégation de notre association, afin de faire valider nos différents projets.

Questions diverses :

Nous recherchons une personne susceptible d'être intéressée par le vieil ammonium de l'église qui est en très mauvais état. Mr Roy prendra contact avec une association bordelaise qui œuvre pour la reconnaissance du patrimoine des instruments à vent.

Clôture de l'Assemblée Générale à 19h30,

Henri Trocard, Président



Pour le plaisir des petits et des grands, une permanence est assurée à la bibliothèque, située au sein de la Mairie, le Mardi et le Vendredi de 16h30 à 18h (hors vacances scolaires). Venez découvrir, lire et partager.

Vivre Ensemble...

**SAMEDI 11 JUIN
2022
ECOLE DE
SAILLANS**

MFR
— MFR - CFA DU BLAYAIS —
SUP MFR du Blayais - CAMPUS de la Formation
ELEVES DE BTS SP3S & ESF

VIDE-GRENIER
EMPLACEMENT SUR RÉSERVATION AU
0780064304
DÉBALLAGE À PARTIR DE 7H00
2,50€ LE MÈTRE

CONCOURS DE PETANQUE
INSCRIPTION SUR PLACE
5 € PAR PERSONNE JEU EN DOUBLETTE
DÉBUT DES INSCRIPTIONS À 13H
DÉBUT DES PARTIES 14H

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
PARTENARIAT AVEC LE FOOD TRUCK "AU BON SNACK"

LE BÉNÉFICE DE CETTE JOURNÉE PERMETTRA À LA CLASSE DE BTS SP3S & ESF
DE FINANCER UNE PARTIE DE LEUR PROJET PÉDAGOGIQUE À URT



Fête du village

Le 25 Juin 2022

AU PROGRAMME ...

14h30 Spectacle des enfants de l'école à la Salle des Fêtes.

16h00 KERMESSE dans la cour de l'école

Entrée 5 euros par enfants (jusqu'à 11 ans) avec accès illimités aux stands de jeux et pochette surprise en fin d'après-midi offerte à chaque participant (les enfants extérieurs à l'école sont acceptés).

Les plus grands ne seront pas de reste puisque des jeux seront installés gratuitement pour eux (Slackline, tir à l'arc, morpion géant...).

Tombola enfants et tombola adultes. Buvette.

Les enfants restent sous la surveillance de leurs parents.

A cette occasion, nous faisons appel à la générosité de tous les Saillanais. Vous pouvez dès à présent faire passer vos dons à la Mairie (jouets, vin, gâteaux, bonbons, etc...)

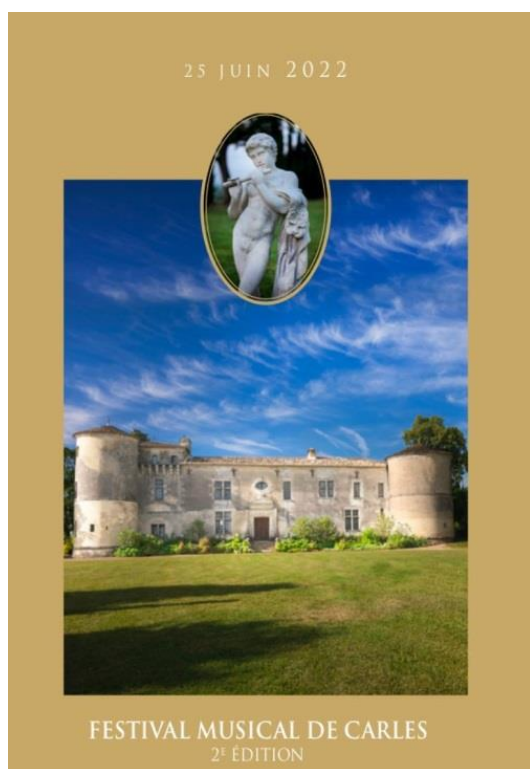
Nous faisons également appel aux anciens élèves de l'école pour nous aider à tenir les stands de jeux.

Le soir **AUBERGE ESPAGNOLE**, tous les Saillanais sont conviés à un grand repas de village qui se tiendra, suivant la météo, soit dans la cour de l'école, soit dans la salle des fêtes. **VENEZ NOMBREUX** avec votre panier à partager entre voisins de table. Ce sera l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux Saillanais.

Des barbecues seront à votre disposition si vous souhaitez faire des grillades.

Alors faites passer le message à vos voisins, et soyons nombreux à partager cette soirée.

Le festival musical de Carles, Concert du 25 juin 2022 Pour la 2ème édition du Festival Musical de Carles, l'Association Carles en Scène a le plaisir de vous accueillir au Château de Carles pour un concert exceptionnel.



L'association Carles en Scène
est heureuse de vous convier à la
deuxième édition du Festival Musical de Carles

À cette occasion, vous découvrirez le Château et vous dégusterez ses vins
le samedi 25 juin 2022 au Château de Carles à Saillans

**LES GRANDS AIRS, SOLOS, DUOS ET TRIOS
DU RÉPERTOIRE LYRIQUE.
ŒUVRES CHOISIES DE VERDI, GOUNOD,
MASSENET, MOZART, RACHMANINOFF, LISZT...**

interprétées par quatre artistes de renommée internationale
**Paul Gay (Baryton-Basse), Maciej Pikulski (Pianiste),
Melody Louledjian (Soprano), Jason Bridges (Ténor)**

Tarif: 45 euros

18 h : visite du chai et dégustation

19 h : cocktail

20 h : concert

Informations et réservations obligatoires sur
hautcarles.com/concert-du-25-juin-2022/

Contact

carlesenscene@hotmail.com



Cette année, Carles en Scène tient à manifester son soutien à l'Ukraine.

Aussi, vos dons éventuels seront intégralement reversés à Ukraine Amitié, une association bordelaise à but non lucratif, qui œuvre au développement de la coopération entre la France et l'Ukraine, notamment au travers de projets culturels dans le Sud-Ouest de la France.

Compte tenu de la triste actualité, cette association mène des projets humanitaires en Ukraine (collecte de dons et de médicaments).



ENSEMBLE POUR SAILLANS

Afin de dynamiser le village et regrouper les différentes générations, cette nouvelle association mère a pour but de chapoter toutes les associations existantes, afin de leur venir en aide, tant sur le plan humain que financier.

Elle regroupe plusieurs domaines : enfance, séniors, festivités, patrimoine, activités ludiques, jumelage Saillans dans la Drôme.

Le bureau est constitué :

- **Présidente** : Madame Elise WONG-YOUK-HONG
- **Trésorière** : Madame Stéphanie VIVIEN
- **Secrétaire** : Madame Bénédicte VARREON

La première festivité aura lieu le samedi 25 juin (jour de la KERMESSE de l'école). Nous vous attendons pour un grand repas de village dans la cour de l'école (type Auberge espagnole, chacun amène son repas et partage avec son voisin).

Recyclons Ensemble...

CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les trois conteneurs à bouteilles situés au parking de la salle des fêtes et de l'école, puis un dernier au lieu dit "Les Struliez" servent **exclusivement aux bouteilles** et non à tous déchets divers et variés laissés pour compte au pied des conteneurs.

Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Tél : 05.57.84.35.67



Déchèterie (Pôle Recyclage)

Il est possible de vous présenter en Pôle Recyclage :

- **SANS rendez-vous** : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- **AVEC rendez-vous** : les vendredis et samedis.

Inscription sur le site du Smicval : <https://www.smicval.fr>



Réserver en Pôle Recyclage



Bacs d'ordures ménagères et de de recyclage

Les camions du SMICVAL passent :

- tous les mardis pour les bacs marron
- un vendredi sur deux pour les bacs jaunes



Dès que le ramassage est effectué veuillez rentrer vos poubelles à votre domicile; il est interdit de laisser la poubelle au bord de la route, sur le trottoir, ou sur une place publique sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

Art R633-6 et R644-2 du code pénal.

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

UNE PRATIQUE
POLLUANTE POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET TOXIQUE
POUR LA SANTÉ



LE LABEL 100%
*Article 10 de
la loi n° 2012-280
du 13 mars 2012
relative à la
gestion des déchets
et à la lutte contre
le changement de
climat (L101-101)

DÉCHETS VISÉS :
tontes de pelouses,
taille de haies,
feuilles mortes,
résidus d'élagage...

**PARTICULIERS,
COLLECTIVITÉS,
ENTREPRISES.**

DES SOLUTIONS EXISTENT :
compostage,
broyage et paillage,
tonte mulching,
apport en déchèterie



Brûler **50 kg** de végétaux émet autant de particules que :



12 mois de chauffage
d'un pavillon avec
une chaudière
au fioul performante

3 semaines

de chauffage
d'un pavillon avec
une chaudière
au bois performante



13 000 km
parcourus par une
voiture **diesel**
récente

14 000 km
parcourus par
une voiture
essence
récente

1 800 km
parcourus par
une voiture
diesel
ancienne



Source : ATMO AURA 2017

Horaires de tonte et bricolage

RAPPEL

Jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

Samedis : 9h à 12h et 15h à 19h

Dimanches et jours fériés : 10h à 12h et 16h à 18h





Cubzadais
Fronsadais

La douche et le bain

La salle de bain est le premier poste de consommation d'eau pour les particuliers. C'est aussi celui sur lequel on peut faire le plus d'économies. Si je m'équipe en matériel hydro-économe et que je mets quelques conseils en pratique, je peux économiser jusqu'à 50% d'eau !

Je m'équipe

Le débit des pommes de douche classiques atteint de 15 à 20 litres à la minute. Les pommes de douche économes réduisent le débit (8 à 10 litres/minute) en fractionnant les gouttes d'eau ou en créant un mélange d'air et d'eau par injection. Elles permettent de faire jusqu'à 50 % d'économies d'eau

Le choix d'un flexible renforcé est conseillé.

Avec une douchette économe...



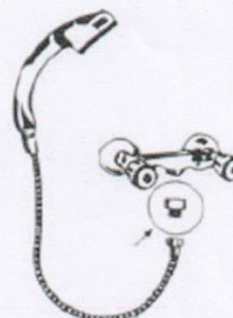
À
noter

- Une douchette économe coûte entre 15 et 40 €.
- Un régulateur de débit coûte entre 5 et 15 €.
- Ils permettent d'économiser entre 15 et 25 m³/an soit 53 à 98 € pour une famille de 4 personnes.
- Ils n'entraînent pas de perte de confort.

.... ou avec un régulateur de débit

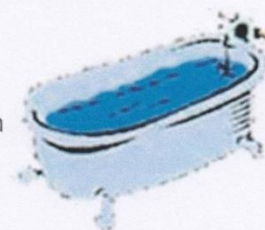


Selon le modèle, le débit sera régulé entre 8 et 12 litres par minute. Il est recommandé d'opter pour un modèle fournissant à minima un débit de 10 litres par minute.



Je change mon comportement

- Je prends des douches plutôt que des bains. Un bain fait en moyenne 200 litres. Il consomme autant d'eau qu'une douche de près de 30 minutes avec douchette économe.
- Je limite la durée de ma douche.
- Je ne laisse pas couler l'eau pendant le savonnage.
- Pour les enfants, j'adapte le volume du bain à leur morphologie : un bain n'est pas une piscine et quelques dizaines de litres sont largement suffisants !



À
noter

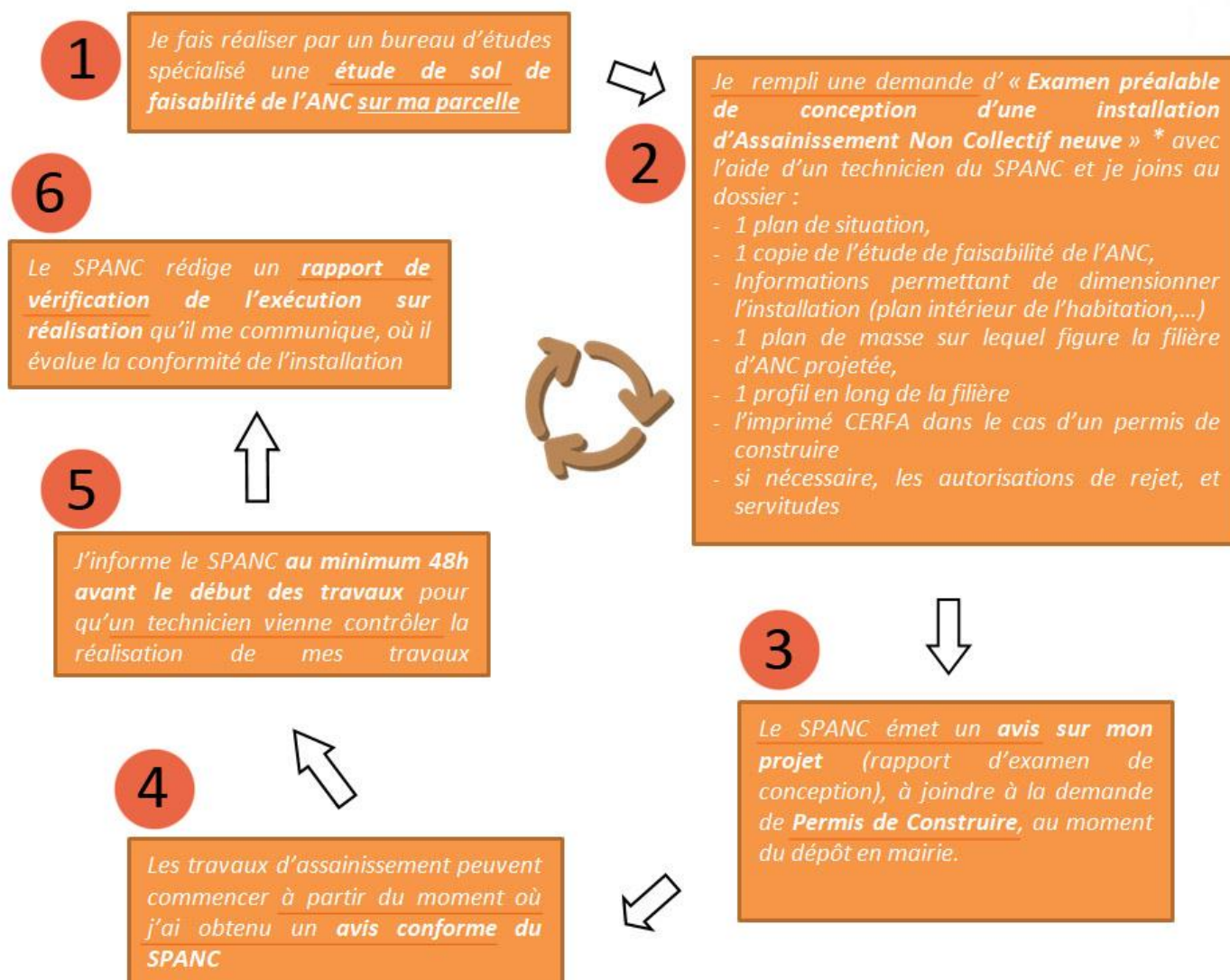
Dans la salle de bain, une économie d'eau, c'est aussi une économie d'énergie !

Il faut environ 30 kWh pour chauffer un mètre cube d'eau à 38 °C. Chaque mètre cube d'eau chaude économisé, représente ainsi une économie de 6,50 € dont 3 € pour l'énergie.

Informations utiles ...

Vous voulez CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER

Fiche pratique démarche assainissement individuel



RAPPEL : les particuliers doivent impérativement demander la copie de l'assurance décennale à l'entreprise et s'assurer qu'elle couvre bien ce type de travaux.



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
de la Gironde -283 rue d'Ornano – 33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 97 81 89
www.cauegironde.com
contact@cauegironde.com

Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies. - Renseignez-vous !

Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...). - Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac



Métiers, formations, emploi, entreprises.

La Région Nouvelle-Aquitaine déploie près de chez vous des Espace Régionaux d'Information de Proximité (ERIP), des lieux où vous pourrez bénéficier de toutes les informations dont vous avez besoin.

42 espaces en Nouvelle-Aquitaine

Les ERIP sont des lieux d'accueil qui proposent un accès simplifié au droit à l'information sur **la formation, la recherche d'emploi, la validation des acquis de l'expérience (VAE), les métiers, la création ou la reprise d'une entreprise...** Les différentes structures existantes sur les territoires des 3 anciennes régions ont été unifiées en 2020 en un seul réseau régional doté de 42 espaces identifiés.

L'Espace de proximité et ses conseillers vous proposent, en accès libre, toute une gamme de services : entretiens individuels avec ou sans rendez-vous, ateliers thématiques, événements locaux et ressource documentaire.

Pour qui ?

Toute personne, quel que soit son âge, scolarisée, active (salariés, demandeurs d'emploi) ou employeur peut venir rencontrer un conseiller pour un premier niveau d'information.

Plus de renseignements : <https://www.cdc-fronsadais.com>

SERVICE D'AIDE A DOMICILE ANFASIAD

42 avenue Fernand Pillot
33133 GALGON
Tél : 05 57 55 14 57



L'agence Avec mes soignants à Galgon en Gironde vous accueille du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Les interventions du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) permettent de prévenir une hospitalisation ou différer une entrée en institution, d'accélérer un retour à domicile dans de bonnes conditions suite à une hospitalisation ou de continuer à vivre à domicile en recevant des soins adaptés et de qualité.

Nos services s'adressent aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, et aux personnes de moins de 60 ans qui présentent un handicap ou qui sont atteintes d'une maladie chronique.

Notre personnel infirmier et soignant assure le maintien à domicile et prévient la perte d'autonomie auprès des personnes en nécessité. Les équipes du SSIAD accompagnent les personnes âgées, handicapées ou malades selon leur état de santé et leurs besoins en leur fournissant soins d'hygiène et actes infirmiers.

N'hésitez pas à contacter Marie-Pierre et l'équipe Avec mes soignants à Galgon pour obtenir des renseignements personnalisés.

ADAT GALGON

Avenue du Stade
33133 GALGON
Tel : 05.57.74.35.62
Contact : Mme FAURIE Myriam
Mail : adat1@wanadoo.fr

L'Association pour le Droit Au Travail, en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale, L'AGI (ancienne CLIE), le PLIE, et divers organismes de formation vous permet d'être accompagné dans vos démarches vers l'emploi. Au sein de cette association, vous pourrez rechercher des offres d'emplois, bénéficier d'une aide à la rédaction d'un C.V., ainsi que des revues et de la documentation sur les emplois et formations existantes.

Mission Locale



La Mission Locale du Libournais accueille **les jeunes de 16 à 25 ans. Orientation, recherche d'emploi, formation, santé, logement, transport...** l'équipe de la Mission Locale développe avec les jeunes des solutions adaptées avec l'objectif de trouver un emploi ou d'entrer en formation. Elle met en œuvre de nombreuses réponses en lien avec les dispositifs de l'Etat et en partenariat avec les acteurs du territoire et l'ensemble du monde économique. La Mission

Locale c'est aussi **l'Espace métier Aquitaine (EMA)**, espace d'informations et de ressources ouvert à tout public en recherche d'informations et/ou d'appui personnalisé pour toutes les questions de la vie professionnelle.

Comment s'inscrire à la Mission Locale proche de chez vous (sur rendez-vous) :

189 avenue Foch à 33500 LIBOURNE

Par tél : 05 57 51 56 67 & par mail : M.locale.libourne@wanadoo.fr

Consultez notre site internet : www.missionlocale-libournais.org & rejoignez-nous sur Facebook

Le PLIE



Un objectif, l'emploi

Le **PLIE** du Libournais coordonne les compétences disponibles sur son territoire et mobilise les entreprises locales avec une obligation de résultat : insérer durablement dans l'emploi des personnes exclues du marché du travail.

Un interlocuteur unique

Pour mettre en place ces parcours, le PLIE s'appuie sur un [réseau de référents](#) rattachés à des structures partenaires (Communauté d'Agglomération du Libournais, Communauté de communes du Pays Foyen, Communauté de communes du Fronsadais, Communauté de communes du Grand Saint Emilionnais, Communauté de communes de Castillon Pujols).

Le référent travaille étroitement avec les [Chargés de relations entreprises du PLIE](#) qui recueillent des propositions d'emploi et organisent des mises en relation rapides auprès des entreprises du territoire.

Une plateforme d'ingénierie

Le PLIE coordonne, anime et développe des outils d'insertion professionnelle sur le territoire afin de répondre aux besoins spécifiques des publics éloignés de l'emploi : [Clause sociale dans les marchés publics](#), [Plateforme mobilité](#), GEIQ, Clubs Emplois, Forum Emploi Formation, etc.

Un réseau de partenaires

L'action du PLIE du Libournais s'appuie sur un réseau de prescripteurs locaux. Conseillers [Pôle Emploi](#) ou [Mission Locale](#), représentants du Pôle Solidarité et des MDSI, des Centres Communaux d'Action Sociale, élus de mairies, secrétaires de mairies... orientent des personnes vers le PLIE.

189, Avenue du Maréchal Foch, 33500 Libourne
 E-mail : contact@plielibournais.fr & Tél. : 05 57 51 56 67
 Consulter le site internet : <http://www.plielibournais.fr/>



La plateforme #RÉA'J reste mobilisée pour répondre aux besoins des [jeunes de moins de 30 ans ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés ou avec le moins d'opportunités](#) afin de les aider dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Nous rencontrons les jeunes en fonction de leurs possibilités :

Au sein de **notre bureau du 29 cours Tourny à Libourne** sur rendez-vous
au sein de permanences notamment au sein des mairies lorsqu'elles nous mettent un bureau à disposition **dans l'espace public** au sein de leur **domicile**

La plateforme Réa'J propose un [accompagnement entièrement individualisé et renforcé](#) (entretiens une fois par semaine à minima).

Nous intervenons afin d'aider les jeunes sur des thématiques très variées en fonction de leurs besoins afin qu'ils puissent **s'inscrire pleinement dans un parcours professionnel qui leur correspond** : subsistance, mise à l'abri et logement, accès aux droits, accès aux soins, mobilité, addictions, parcours judiciaire, etc...

Nous leur proposons de les aider dans leur **insertion professionnelle** avec de la définition de projet, des propositions de stage d'immersion professionnelle, de la recherche d'emploi ou de formation.

Nous restons disponibles afin de répondre à vos questions.

N'hésitez pas à nous solliciter en nous contactant aux numéros ci-dessous si vous identifiez des jeunes qui auraient besoin de notre accompagnement. Nous pourrions les rencontrer de façon très réactive selon les modalités décrites ci-dessus.

Nadège TÉOULÉ, conseillère en insertion socio-professionnelle Libournais : 06 36 48 18 38

Elodie CHAUQUET, éducatrice spécialisée Libournais : 07 71 02 08 63

Alexandra FAURE, éducatrice spécialisée Haute Gironde : 06 01 19 89 92

Delphine CRESTÉ, conseillère en insertion socio-professionnelle Haute Gironde et Référente Plateforme : 07 71 06 11 94

PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES



Quand vous facilitez la tâche aux cambrioleurs...

Les beaux jours sont arrivés et les fenêtres de votre domicile sont ouvertes pour aérer. Par inattention ou par habitude, vous oubliez de les refermer la nuit ou quand vous vous absentez, même pour une courte durée (courses, pain...).

Les cambrioleurs, en repérage ou par opportunisme, en profitent alors pour s'infiltrer chez vous, sans effraction, pour voler vos biens les plus précieux.

Ne prenez pas de risques pour vos biens! En cas d'absence, même de courte durée, refermez les fenêtres et baies vitrées et verrouillez la porte de votre maison pour éviter tout désagrément à votre retour.

Ensemble, limitons les risques de cambriolages !

En tout état de cause, si vous détectez une situation suspecte ou êtes victimes d'un cambriolage, alertez immédiatement le 17.

Annuaire des Professionnels...

Faurie New TP
Constructeur d'extérieur

Terrassement, VRD, Assainissement
Maçonnerie
Piscine

Faurie Romain
Gérant

61 rue bel air
33910 Saint ciers d'abzac
faurienuwtp@gmail.com

0629717694



VENDANGES - RACOTAGE - PRESTATIONS VITICOLES MÉCANIQUES
PRÉPARATION DE SOL - TRAVAUX DE TERRASSEMENT



Guillaume FAURIE
06 23 60 23 96

fourie.guillaume33@gmail.com
1B lieu-dit Coutet 33240 VÉRAC

Création Entretien Espace Vert
TEL : 06.69.55.49.00 c.e.e.v@hotmail.com

L'Entreprise C.E.E.V vous propose ses services pour tous vos travaux
Facilité de paiement 3 ou 4 fois sans frais
DEVIS GRATUIT



Emilie BOUCARD

Conseiller en immobilier

06 26 47 87 92
emilie.boucard@iadfrance.fr
Libournais (33)



Suivez-moi

iadfrance.fr

Mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS IAD France immatriculé au RSAC de Libourne sous le numéro 907455992 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS.

ENT LAURENT.S

CHARPENTE
COUVERTURE
AGENCEMENT
PARQUET
MENUISERIE
(PVC-BOIS-ALU)

TÉL. 06 60 20 01 55
N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A

conception / image3D / maquette

ARCHITECTE D.E. / HMOMP.

Helene ROY 0687207449
3 cardeneau 33141 SAILLANS

brindarchi@hotmail.fr / www.brindarchi.fr

Champdavoine Kevin
Artisan Peintre

Peinture int/ext
Neuf et rénovation
Revêtement sol et mur

06 43 09 43 94
kevin.peintre33@gmail.com
Rue de l'enfance - 33910 St Ciers d'Abzac

REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

Que peut-elle vous apporter ?

- Grand moment de détente et de lâcher prise
- Une régulation des énergies de vos différents organes et grands systèmes
- Une remise en route de l'équilibre de votre corps (action sur la constipation, les maux de dos, la nervosité, les troubles du sommeil,...)
- Un retour à un calme et une paix intérieure

Comment se passe le soin ?

Lors du premier rendez-vous, le praticien vous posera quelques questions afin de faire connaissance, et de comprendre les premiers motifs qui vous ont conduit jusqu'à la réflexologie. Le but est d'orienter et de personnaliser votre soin, et ce à chaque rencontre.

La pratique de la réflexologie se fait par massage, reptation, ou pression ; certains points peuvent être sensibles, mais en rien douloureux. Pas de crainte non plus, la réflexologie ne chatouille pas !

A quelle fréquence espacer les soins ?

Tout dépend de la demande initiale, de votre laisser aller lors du soin et surtout de la réaction de votre corps après le soin. Les deux premières séances doivent cependant n'être espacées que d'une seule semaine ; puis le rythme sera fixé ensemble, entre votre ressenti et le mien.

Tarif : 45€



ETIOTHERAPIE

Qu'est-ce que l'étiothérapie ?

C'est une thérapie émotionnelle... son concept est que chaque émotion qui nous transperce à un moment ou un autre de notre vie, constitue un sac. Si nous parvenons à métaboliser cette émotion dans chaque état de notre corps (physique, psychique et biologique), nous continuerons à avancer sereinement dans notre vie. A l'inverse, si le « sac » ne se vide pas, nous aurons des difficultés répétitives, et le même type d'émotion s'accumulera dans ce « sac ».

L'étiothérapie est là pour nous faire conscientiser ces informations, et les refaire circuler dans nos 3 états de corps cités plus haut. Une fois la circulation reprise, notre corps et notre conscience travailleront ensemble, sans nœud, et nous ferons avancer plus légèrement.

Comment se déroule une séance ?

Sans aucune douleur ! Après avoir ôté montre et bijoux de famille, vous êtes tranquillement installé, de façon à vous laisser aller. Le praticien vous prend le pouls, et grâce à des points d'auriculothérapie, vous allez, ensemble, progresser dans votre soin. Dans l'idéal, les échanges sont favorables, mais si vous n'êtes pas très bavard, le corps va travailler quand même !

Le praticien est le lecteur de vos émotions, apportées par votre corps. Concrètement, il ne vous dira que ce que vous êtes en mesure d'entendre au moment du soin, soit au fur et à mesure ...

Quand devez-vous revenir ?

Ecoutez-vous, et vous saurez quand revenir ! De manière générale, il est conseillé de laisser un minimum d'un trimestre entre chaque séance. Il faut laisser votre corps s'habituer à sa nouvelle organisation (puisque vous aurez vidé un sac, un nœud en moins !)

Tarif : 50€



Accompagnement
vers le bien-être

Réflexologie Plantaire

Étiothérapie

Fanny Fudal Gibertaud

06 23 39 33 92

fannyfudal@gmail.com

Auxiliaire de vie

Adultes
Personnes âgées
Personnes handicapées



Etre là pour Vous...
Etre là avec Vous...

Véronique - Saillans et alentours

06.89.18.58.96

YOGA avec Solange

Salle Rémy Barraud - Saillans

Mardi 9h30

Jeudi 19h30



soyoga@outlook.fr
06 62 69 96 24

Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

**Vous pouvez la joindre au
05 57 84 87 03**

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

INFIRMIERE LIBERALE DU SECTEUR

Galgon : Mme Astrid BERSON 05.57.74.90.35

Villegouge : Mme Magali GARON, Tiphaine DESAUNAY, Cabinet infirmier 05 57 84 89 76

Numéros utiles...

Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80

ENGIE (ex GDF SUEZ) : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33

Raccordement : 0 810 224 000

SOGEDO 05.57.94.01.07 st-andre@sogedo.fr

N° Dépannage 05.57.43.60.47

ORANGE : Accidents ou intempéries 0800 083 083

Ou signaler une panne ou un accident sur le réseau : <https://dommages-reseaux.orange.fr>

SMICVAL (ordures ménagères, déchetterie, commande de poubelles, commande de composteur) :
05.57.55.39.79

	Numéro européen d'urgence : 112
	Gendarmerie de VILLEGOUGE : 17
	Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : Urgence : 18 Standard : 05.57.55.89.41
	SAMU : 15
	SAMU SOCIAL : 115
	Enfance en danger : 119
	Violences faites aux femmes : 3919

VOUS ETES TEMOIN DE MALTRAITANCE ANIMALE ?

Contactez les organismes compétents avant qu'il ne soit trop tard

Donnez un maximum d'informations. Vous pouvez le faire anonymement donc aucune conséquence pour vous.

La fondation 30 millions d'amis.....	01.56.59.04.44
La fondation Brigitte Bardot.....	04.45.05.14.60
L'association Stéphane Lamart.....	01.44.75.00.47
La SPA	01.43.80.40.66
La confédération nationale des SPA.....	04.78.38.71.85
La fondation Assistance aux Animaux.....	01.39.49.18.18
Brigade animale bénévole	uniquement sur Facebook

Association pour la Défense et la Sauvegarde de Abeilles en Gironde



Frelon asiatique
Vespa velutina
Taille réelle 3 cm



Frelon européen
Vespa crabro
Taille réelle jusqu'à 4 cm

TAILLE ADULTE	Reine : 24-32 mm Ouvrière : 17-26 mm Mâle : 19-27 mm	Reine : 27-39 mm Ouvrière : 19-30 mm Mâle : 21-31 mm
DESCRIPTION	La tête est orange avec un front noir. Le thorax est entièrement brun noir. L'abdomen est composé de segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune avec un seul segment jaune orangé. Les pattes sont jaunes à leur extrémité.	La tête est jaune avec un front orangé. Le thorax est taché de roux de noir et de jaune. L'abdomen est entièrement jaune rayé de noir. Les pattes sont brunes.
NID	Plutôt sphérique et pouvant atteindre 80 cm de haut.	Plutôt conique et de plus petite taille que l'asiatique, en général, moins de 40 cm de diamètre.
LOCALISATION	Principalement sud-ouest et ouest de la France.	Très commun dans la France entière.

A.D.S.A.33



Abeille domestique
(*Apis mellifera*)

Bourdon terrestre
(*Bombus terrestris*)

Guêpe commune
(*Vespa vulgaris*)

Frelon européen
(*Vespa crabro*)

Frelon asiatique
(*Vespa velutina*)



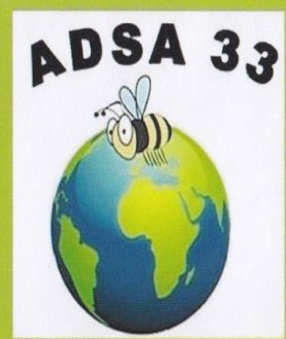
SUIVEZ-NOUS sur **facebook**
et retrouvez toutes nos ACTUALITÉS



ADSA33

adsa33.over-blog.com

GUIDE pour lutter contre le frelon asiatique



Destructions rapide des nids de frelons asiatiques

Contact: 06 78 18 32 34

Email: adsa33.gironde@gmail.com

Site internet: adsa33.over-blog.com

Destruction des nids de frelons contact: 06 78 18 32 34



A.D.S.A.33

"Nouveau venu" depuis 2004 dans le sud de la France, le frelon asiatique est également appelé "frelon à pattes jaunes", et présente un corps sombre.

Les reines s'enterrent pour passer l'hiver et bâtissent une amorce de nid en avril/mai, le plus souvent en haut de grands arbres, à proximité d'un point d'eau. Elles s'en occupent elles-mêmes dès les premières pontes et les premières ouvrières prennent le relais.

En juillet, le nid peut atteindre vingt centimètres de diamètre, à la fin de l'été et en automne, ce diamètre peut être de quatre-vingt centimètres de diamètre, pour un mètre de hauteur. A l'entrée de l'hiver, le nid n'est plus actif et les frelons meurent.

Le frelon asiatique n'est pas plus agressif que le frelon d'Europe, c'est le nombre plus important d'individus dans un nid qui accroît le danger vis-à-vis de l'homme.

PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Il est important de respecter un périmètre de sécurité de cinq mètres autour du nid.



PRÉPARATION DES APPÂTS

Soit 3cm de hauteur de jus de pomme 100% pur jus pressé.

Ou bien 1/2 litre de bière+2 cuillères de sucre ou de miel.

Ou bien 1/2 litre d'eau+3 cuillères de sucre ou miel+un verre de vinaigre rouge.

Ou bien: vin blanc doux, ou adouci avec sucre ou miel + 20 à 30 ml de sirop de menthe (un petit verre).

PÉRIODE DE PIÉGEAGE

Association pour la Défense et la Sauvegarde des Abeilles en Gironde

Du 15 février à fin avril - Du 15 octobre à fin novembre

Les fondatrices ne circulent que durant ces deux périodes, le reste du temps, trop d'insectes sont piégés. L'installation préventive de pièges hors périodes à risque ou dans des ruchers où aucun frelon asiatique n'est détecté, n'est pas recommandée (effets sur d'autres espèces et coût financier injustifié).

Ces dates peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Pour ceux qui possèdent un rucher : le frelon asiatique exerce une pression significative sur les colonies d'abeilles entre les mois d'août à novembre.

Cycle du frelon asiatique

Visitez notre site: adsa33.over-blog.com

Janvier	février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
		Cycle 1 Piégeage	Ponte	Ecllosion 1ère génération							
				Cycle 2		Prédations des abeilles			Forte prédation	Mort des mâles et des ouvrières	
		Nid de la taille d'une balle de Tennis		Abandon et création d'un nouveau nid plus gros qu'un ballon de foot			Cycle 3				Hivernation des femelles fécondées
						Pontes		Reproduction		Cycle 4 Piégeage	



ADSA33

Association pour la Défense et la Sauvegarde des Abeilles "ADSA33"

PRÉPARATION ET POSITION DU PIÈGE

Le piège à frelons s'utilise à l'extérieur et fonctionne comme une nasse : entrée facile mais sortie impossible.

Il doit être posé à 1m - 1m50 du sol, un peu à l'écart des bâtiments d'habitation.

Mode d'emploi :

- remplir le piège avec l'appât liquide puis clipser le bouchon sur la bouteille

Les pièges s'utilisent partout : abords des piscines, terrasses, jardins, vergers... Ils peuvent se suspendre ou se poser.

Si vous possédez un rucher, les pièges doivent être placés sur le côté ou derrière les ruches attaquées, leurs ouvertures étant disposées à hauteur des planches d'envol. Le nombre de pièges à installer est adapté à la taille du rucher et peut aller jusqu'à 1 piège/2 ruches.

ENTRETIEN DU PIÈGE



L'utilisation des pièges requiert un entretien régulier et fréquent (tous les 3 jours), et remplacement de l'appât tous les 15 jours pour diverses raisons :

- la dégradation et l'évaporation rapide de l'appât,
- en cas de forte présence, les individus de frelon asiatique capturés peuvent rapidement occuper l'intégralité du volume de la bouteille piège, rendant le piège inopérant.

Dans ce cas déclipsez le bouchon, fermez la bouteille en vissant son bouchon d'origine et jetez-la à la poubelle.

Lors du renouvellement des appâts, il est important de vider délicatement les pièges sans les nettoyer, afin de ne pas lessiver les odeurs attractives de phéromones laissées par le frelon asiatique sur les parois (le frelon attire le frelon)



A.D.S.A.33

Pour toute destruction d'un nid : contactez le 06.78.18.32.34

Chaque fondatrice piégée équivaut à un nid en moins, soit 10 000 individus (population par nid)

Cycle 1 15 Février au 15 Avril	lorsque la température est clémente les reines hivernantes sortent de leur cachette, cherchent de la nourriture et un endroit pour construire un nid.	Piégeage
Cycle 2	La reine va construire les premières alvéoles pour pondre ses oeufs qui donneront naissance à des ouvrières.	
Cycle 3	La colonie se développe et le nid va augmenter en volume, les ouvrières rapportent des proies (abeilles) afin de nourrir le couvain.	
Cycle 4 15 Octobre à fin décembre	Les mâles et les ouvrières ne passent pas l'hiver, seules les reines fécondées survivent et cherchent un abri pour l'hiver. Le nid est abandonné.	Piégeage

Nuisibles

Nous avons pu remarquer une recrudescence de nuisibles dans certains hameaux, notamment des invasions de rats.

Déchets, alimentation animale, le rongeur succombe à toutes les tentations. Le rongeur a également besoin de se désaltérer. Les tuyaux d'eau, les gouttières, les égouts, les gamelles d'eau pour les animaux sont autant de lieux capables d'**attirer** ces rongeurs.

Il est donc très important de veiller à nettoyer les abords de vos habitations

1. Le poivre va les faire fuir.
2. La menthe poivrée contre les rongeurs.
3. Un répulsif anti-rat épicé
4. Certaines plantes sont aussi des répulsifs efficaces.
5. De l'huile essentielle.
6. Des ultrasons.
7. Confectionnez un piège. Pour les éliminer définitivement.
8. Le cola.
9. Fabriquez un mélange de plâtre et de farine, ou encore un mélange de sucre et de chaux vive. Placez ce mélange à côté de coupelles d'eau aux endroits fréquentés par les **rats**. Consommé avec de l'eau, il va **faire** gonfler l'estomac des **rats** et les tuer.

Rat des villes ou rat des champs, souris ou mulot, leur présence si elle est plus que désagréable est aussi dangereuse. Risqué pour les installations électriques, les cloisons et meubles, leur passage met aussi en péril la propre santé des occupants.

Porteurs de maladies, de puces et de tiques, ils ont certes un rôle écologique dans l'écosystème, mais certainement pas dans celui des maisons ou des appartements.

Il est donc impératif de s'en débarrasser au plus vite.





En supprimant ou vidant tous les endroits et objets pouvant retenir l'eau de pluie, on empêche le moustique tigre de pondre et de proliférer !

80% des moustiques naissent sur le domaine privé... nous avons donc tous un grand rôle à jouer ! Les femelles moustique tigre privilégient de **petites quantités d'eau pour pondre leurs œufs (l'équivalent d'un bouchon d'eau peut leur suffire!)**.

Elles pondent jusqu'à 200 œufs tous les 15 jours qui se développent dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner : vases, pots et coupelles, récupérateurs d'eau, fûts, bidons, bondes, rigoles, regards pluviaux, gouttières, terrasses sur plots, ou même dans des objets laissés dans le jardin (jeux d'enfants, pneus, matériel de travaux...)

Les bons gestes

- **Contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie** : la saison dernière, en Gironde, plus de 50% des gîtes larvaires découverts logeaient dans un récupérateur d'eau.

A savoir : même un récupérateur d'eau de pluie est fermé d'un couvercle, le moustique peut entrer et ressortir par la gouttière ! Les solutions : tendre une moustiquaire ou un tissu entre la sortie de la gouttière et la surface de l'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau.

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner**, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Petite astuce : Vous pouvez mettre du sable dans les soucoupes de pots de fleurs : l'eau sera présente pour la plante mais le moustique ne pourra pas y pondre.

- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie** et notamment les regards où de l'eau peut stagner. Le moustique adore les rétentions de pluie dans un amas de feuilles ou d'autres matières !
- **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons d'eau, citernes, bassins, piscines hors d'usage...) avec un voile ou un simple tissu pour éviter à l'eau de stagner et au moustique d'y accéder.

Pour profiter de vos extérieurs cet été, lancez-vous dans la chasse aux eaux stagnantes dès les premières pluies du printemps !

- **dès le mois d'avril**, recherchez minutieusement et de manière complète tous les endroits où l'eau pourrait stagner dans les espaces extérieurs (y compris les regards et les coffrets techniques) et faire le nécessaire pour les neutraliser ;
- de mai à novembre, faire le tour des extérieurs, une fois par semaine, pour supprimer/vider toutes les petites accumulations d'eau.
- Invitez vos voisins à en faire autant ! le moustique tigre vit dans un périmètre de 150m... faites passer l'information autour de vous !

Voyage dans le temps...





PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Supervision : Commission de l'information

Rédaction, conception, réalisation : secrétariat, Commission de l'information

Impression : Imprimerie SOCOCI

Papier : Ecologique, certifié PEFC

Distribution : Services techniques municipaux